C.R.I.C. N° 77 (2011-2012)
4e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales

Lundi 6 février 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 3

Examen de l'arriéré

Orateurs : M. le Président, M. Demotte, Ministre-Président..... 3

Questions orales..... 3

Question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la météo est-elle à l'orage entre l'Europe et la Wallonie ? »

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Demotte, Ministre-Président..... 3

Question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les piètres performances de l'État-providence en Wallonie »

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Demotte, Ministre-Président..... 7

Question orale de M. Prévot à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi de la mise en œuvre du «Plan Action Industrie»»

Orateurs : M. le Président, M. Prévot, M. Demotte, Ministre-Président, M. Prévot..... 10

Question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la suppression de la déductibilité fiscale des crédits hypothécaires à partir de 2014 »

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Demotte, Ministre-Président..... 13

Question orale de M. Borsus à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International (WBI) »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Demotte, Ministre-Président..... 15

Liste des intervenants..... 20

Abréviations courantes..... 21

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPÉENS ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Maene, Président.

- La séance est ouverte à 14 heures 35 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

M. le Président. – En ce qui concerne l'arriéré, la proposition serait d'essayer de clôturer tout ce qui concerne les rapports d'activités et les avis.

Nous considérons que, lors de notre prochaine séance, si un membre veut absolument examiner un rapport d'activités ou un avis, nous l'examinerons. En l'absence de demande spécifique, nous considérons que l'arriéré peut être apuré.

Nous avons également une question précise à éclaircir par rapport à la proposition de résolution demandant la mise en place d'une commission de suivi de la mise en œuvre sur le territoire wallon de la directive du Parlement européen et du conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur. C'est une proposition de résolution de MM. Wesphael et Noiret. La question est de savoir si notre commission est compétente ou si cette proposition de résolution revient à la commission de M. le Ministre Marcourt et entre ainsi dans les compétences des affaires économiques.

Il serait intéressant qu'on puisse revenir sur cette question lors de notre prochaine séance avec votre avis sur ce dossier particulier, Monsieur le Ministre-Président .

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour me prononcer sur une matière, il faut que j'en connaisse le fond.

Vu que le texte porte effectivement, me signale-t-on, sur la directive services, nous avons pris option pour que la Commission de l'économie de M. le Ministre Marcourt se penche sur ce débat.

M. le Président. – Nous allons agir dans ce sens.

Nous avons reçu un courrier de Mme la Présidente du parlement, qui nous signale avoir rencontré l'Ambassadeur de la République d'Indonésie, lequel s'était proposé de présenter l'Indonésie et plus particulièrement son économie, ainsi que les possibilités d'investissements étrangers, notamment, pour les entreprises wallonnes. Il souhaitait donc le faire dans cette enceinte. Quand je dis «cette enceinte», on n'a pas exactement déterminé quelle commission pourrait être associée à cette initiative. Donc, la Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles a inscrit ce point à son ordre du jour, je vous en informe. Étant donné qu'il y a quand même des questions de relations internationales, soit on développe une commission commune, soit je propose à ceux qui le souhaitent d'aller en Commission de l'économie pour voir un peu ce qui s'y passe. Tout le monde est-il d'accord?

(Assentiment)

Je pense qu'il n'est pas utile d'organiser une commission conjointe.

Je vous en remercie.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA MÉTÉO EST-ELLE À L'ORAGE ENTRE L'EUROPE ET LA WALLONIE ? »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la météo est-elle à l'orage entre l'Europe et la Wallonie?».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, j'avais l'impression à vous lire, qu'un certain rapprochement sur ce point-là se faisait avec M. Magnette. J'ai cru comprendre que sur d'autres points, l'écart était plus important ou, en tout cas, que l'appréciation était différente.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – L'Europe est vaste.

M. Crucke (MR). – Oui, l'Europe est vaste, mais sur le plan européen — c'est bien de cela que je voulais parler — il semble que vous êtes en phase avec M. Magnette à savoir, si je vous lis, que l'Europe empêcherait les États et la région de mener des politiques contracycliques. Dans une interview rendue célèbre, vous dites : « L'Union européenne ne mène pas actuellement des politiques contracycliques. C'est surprenant. On pourrait s'attendre à ce que l'UE prévoie des plans de redéploiement. C'est une stratégie mobilisatrice. Elle est plutôt, aujourd'hui, un élément de contrainte de la demande interne des États membres avec un juste souci de mettre en place des balises contre les dérapages, mais sans cette dimension qui a animé les politiques économiques depuis des décennies qui osent et entreprennent. » Et le journaliste de vous demander ce que cela veut dire. Que l'Europe ne fait pas son boulot ? Ce à quoi vous répondez « En tout cas, elle fait autre chose que ce qu'on pourrait attendre d'elle du contexte actuel. Il faudrait prendre le contre-pied de ce que l'économie est en train de nous préparer. Elle engendre, suite à la crise de 2008, une contradiction des demandes internes. Or, en contraignant les demandes internes, la machine économique ne tourne plus. Avant les périodes de prospérité, on connaissait des périodes plus rigoureuses. On se permettait de resserrer les boulons et en période de crise, on poussait à la relance. Ici, on est en contre-emploi par rapport à ce que nous avons connu historiquement dans l'Union européenne et à travers le monde. C'est quand même interpellant. Je vais dire comme cela pour ne pas être désobligeant. Je vous ai cité mot pour mot de manière à être extrêmement clair dans votre pensée.

J'aimerais, Monsieur le Ministre-Président — et si j'avais été journaliste, c'est ce que j'aurais essayé de faire — que vous détailliez plus amplement ce point de vue et peut-être aussi que vous l'étayiez par rapport à la réflexion qui est la vôtre. Je pense que ce n'est pas à certaines personnes de dire que je ne la partage pas. Je suis extrêmement favorable à l'Europe, mais je veux aussi essayer de comprendre la pensée du ministre-président.

Deuxièmement, est-ce la pensée de M. le Ministre-Président que reflète cet article ou bien est-ce une vision partagée par l'ensemble du gouvernement ? Est-ce donc en tant que premier Wallon que vous prenez la parole et que vous défendez cette conception ou bien, y a-t-il, au sein du gouvernement, des réactions par rapport à cette prise de position ?

Troisièmement, vous êtes manifestement le défenseur d'une politique keynésienne. Et je pense que c'est là que réside toute notre différence.

(Réaction de M. le Ministre-Président)

Vous l'avez utilisée. Je traduis, mais je peux me tromper dans la traduction. C'est bien pour cela que je vous pose la question. J'ai bien compris que vous vous en écarterez et tant mieux. Je pense que cette politique ne fait pas preuve aujourd'hui de grand talent ou en tout cas, qu'elle montre qu'elle serait une solution aux problèmes que nous vivons.

Quatrièmement, comment mettre ce message en parallèle avec, reconnaissons-le, une largesse de l'Europe dont a bénéficié la Wallonie ? Rien qu'en termes de fonds structurels, où en serait aujourd'hui la Wallonie sans ces fonds ? Peut-on d'ailleurs rappeler leur importance en termes de monnaie pour la Wallonie ? On sait que notre province a été tout particulièrement choyée. Je crains que votre discours l'oublie un peu, même s'il est vrai que vous faites référence à une partie historique en disant : « Je pense qu'il y a un changement ». Cela veut-il dire que vous craignez que cesse l'aide européenne, dont nous bénéficions encore aujourd'hui, et que, donc, les fonds structurels soient pour la Wallonie et pour une partie de celle-ci, du passé ?

Enfin, pensez-vous que la Wallonie doit aujourd'hui mener une politique différente de celle menée par la plupart des états et régions européennes ? Si oui, quelle est cette politique ? A-t-on été dans un jeu de positionnement idéologique ? Est-ce là l'homme politique socialiste qui a parlé plutôt que le ministre-président ? L'idéologie a-t-elle pris un peu le pas sur l'action politique qui devrait être la vôtre à la tête de ce gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, c'est avec grand plaisir que j'entame cette discussion sur ce qu'est aujourd'hui la politique européenne et ce qu'elle devrait être idéalement. Je dois dire aussi que je n'entends pas seulement dire sur les bancs de la gauche et de la gauche socialiste qu'on attend de l'Union européenne qu'elle ait un rôle d'impulsion et de relance. Ce n'est pas avoir une vision iconoclaste ou s'engager idéologiquement que de souhaiter, dans des moments si durs, d'avoir une coordination à l'échelle de l'Union européenne.

Je voudrais dire aussi que, dans le texte, j'avais fait un préambule que je vais répéter : je suis un fédéraliste européen, un européophyle convaincu. Je pense qu'il est important de le répéter. Et je ne veux pas laisser non plus la place à ceux qui critiqueraient l'Union européenne parce qu'ils en sont les adversaires, pour ne pas dire aujourd'hui quelles sont mes attentes de plus d'Europe et de mieux d'Europe. Car c'est bien là que je situe la discussion.

Le contexte actuel s'inscrit dans un débat plus précis, celui de projets de traités, de règlements voulus par le couple franco-allemand — pas seulement par lui — mais qui a joué un rôle moteur en réponse à la crise et aux difficultés de la zone euro. Je ne vais pas me livrer ici à un exercice d'exégèse car la littérature européenne mériterait des commentaires extrêmement longs sur, notamment, les derniers textes et le projet de traité sur l'Union économique renforcée suite au sommet des 8 et 9 décembre derniers. Je ne voudrais pas non plus me livrer aujourd'hui à l'analyse rigoureuse des règlements déposés par la commission et qui constituent ce que l'on appelle le *2-pack*.

Pour ce qui me concerne, je dois quand même constater que la tendance structurelle est à la radicalisation d'un certain nombre de règles ayant trait à la rigueur et à la discipline budgétaire. Je me suis d'ailleurs dit que je n'avais pas d'objection en soi quant à cette rigueur budgétaire. Mais je ne veux pas que cela s'inscrive dans un cadre où l'on pourrait lire que cela se fait au détriment d'une autre stratégie de l'union: la stratégie 2020 et le Traité de Lisbonne. C'est cela que je déplore. Je voudrais donc être précis là-dessus comme d'ailleurs nombre d'intervenants de tous bords politiques sur le sujet. On les a entendus sur ce plan en Belgique et ailleurs aussi. Et pas seulement des hommes et des femmes d'une obédience ou d'un courant idéologique.

Nous sommes devant le besoin de relance et de croissance. L'équilibre et la rigueur sont nécessaires dans nos comptes et budgets. De la même manière, nous ne voudrions pas que des mécanismes mis en place débouchent sur des conséquences qui mettraient à mal cette relance, cette volonté de redéveloppement stratégique ou peut-être même parfois les mécanismes globaux de solidarité qui existent, encore que — et là, peut-être aurons-nous une distinction entre la gauche et la droite — et donc cette préservation de l'équilibre dans les politiques européennes à laquelle je suis sensible.

Je pense notamment à certaines recommandations que l'Union européenne a pu faire et qui pourraient effectivement être à la base d'inquiétudes. C'est la raison pour laquelle j'en appelle de mes vœux à une position sans ambiguïté de la Belgique, pour faire avancer l'Europe de l'UE 20-20, et pas seulement celle du Pacte de stabilité et du pacte Euro +.

J'en viens donc au deuxième point, sur la manière dont nous nous inscrivons dans les stratégies européennes. Le Plan Marshall 2.vert constitue pour moi un ensemble d'outils qui s'inscrivent évidemment dans une stratégie wallonne de redéploiement et aussi pour l'équilibre du pays. Parce que je pense qu'il n'y a pas d'issue hors du redéploiement économique de la Wallonie. Je veux que ce plan s'inscrive à un échelon supra-national, dans la logique qui est mise en œuvre par l'Union européenne. Et l'action du gouvernement a bien cela comme but.

On peut dire qu'il y a une articulation évidente. Si on pense à la stratégie de Lisbonne, les pôles de compétitivité, le *clustering*, le maillage, le poids de l'innovation sont évidemment également dans notre mire. C'est d'ailleurs ce qui a valu la création dans ce domaine de 10000 emplois à ce jour. Mais je ne veux pas donner d'exemple. Vous avez cité Keynes tout à l'heure. Je serais peu enclin à la qualification de ce que, dans le XXIe siècle, on peut appeler «politique de relance». Il est clair que si le keynésianisme était la relance au prix de l'endettement à long terme, je ne serais pas un keynésien. Je pense qu'il faut du recyclage de moyens et de la relance concomitante, sans pour autant obérer notre avenir.

Pour le Plan Marshall, je l'ai dit tout à l'heure, c'est un peu la même logique. On va recycler des moyens pour les mettre sur des focales de relance dans une optique de rigueur. Nous avons maintenant devant nous une deuxième dimension, celle de l'écheveau institutionnel. Ce sont dix ans de *phasing out* des modes de financement actuels que nous connaissons. C'est aussi l'intégration dans un autre modèle de financement, qui part d'un prérequis que je ne veux pas voir atteint, ni par nos politiques internes belges, communautaires, régionales, ni par les contraintes internationales. C'est notre obligation de recréer de la valeur ajoutée sur notre espace territorial, parce qu'il n'y a aucune alternative à cela. Et je ne veux pas dire «malheureusement». Fort heureusement, nous connaissons effectivement la voie à suivre, qui va nécessiter une grande mobilisation.

Vous avez raison sur un point, qui ne contredit en rien le développement que je viens de faire, c'est celui de l'importance des fonds structurels et aussi, dans la menace implicite que vous avez citée, c'est que ces fonds structurels pourraient demain être amoindris. Je ne pense pas à la Wallonie en disant cela. Je pense aux mécanismes mêmes des fonds structurels. Je pense à l'arbitrage déjà longtemps commenté dans cette commission, souvenez-vous, entre d'une part une vision transnationale et indistinctement, de territoires qui méritent de l'investissement plus focalisé, c'est toute la logique de la territorialité dans la politique de cohérence européenne et, d'autre part, notre approche qui est une approche de tailleur. On veut effectivement faire en sorte que les besoins spécifiques correspondent à des bassins d'activité économique avec des réalités qui se déclinent sous d'autres angles sociaux et parfois culturels. Ces fonds structurels doivent permettre de répondre à ces besoins précis.

On sait bien que les débats budgétaires qui ont fait jour dans l'Union européenne sont précisément sur cette ligne de partage entre — et de manière

caricaturale — des politiques transversales au tout-venant et des politiques dont les points d'application sont plus territorialisés. Avec d'ailleurs un très beau sous-débat, celui des zones transfrontalières pour lequel je sais que nous avons le même intérêt et pas seulement vous, en tant que libéral connaissant très bien la zone frontière dans laquelle moi-même, j'habite. Je pense également aux autres familles politiques et notamment au développement durable que nous partageons tous avec la famille écologique et que nous avons à mettre en œuvre dans une logique qui transcende les espaces frontaliers, ce dont M. Tiberghien sera le témoin ici aussi.

Les aides que nous avons effectivement pu mettre en œuvre à travers les politiques structurelles ont dû se traduire elles-mêmes dans des politiques extrêmement bien focalisées d'aides à l'investissement dans un certain nombre de domaines et qui ont des résultats. Si je pense à la fin 2010, pour ce qui concerne le tiers de la programmation 2007-2013, on a déjà 7000 emplois créés et 10000 autres consolidés. On a des formations pour 180000 personnes qui sont portées par ces crédits. On a la possibilité d'intervenir à l'investissement dans 90 entreprises et on génère des investissements pour un montant total de 749 millions d'euros. Donc, en un mot, et en un chiffre, on peut dire aujourd'hui que ces contributions de fonds européens sont indéniablement utiles et que nous voulons non seulement les mécanismes mais aussi l'esprit de ce mode d'intervention de l'UE. Il y a cependant parfois le sentiment que l'ordre de priorité n'est plus conçu dans ce sens.

Simplement, pour conclure, Monsieur le Député, à mon attachement sincère à l'édification et à la construction européenne, et à ce que j'attends de plus ou de mieux de l'Union européenne, c'est un intégrateur, un ensemble lié, qui ne peut pas se limiter à une seule vision monétariste. Parce que si on voulait faire la caricature, l'arbitrage n'est pas aujourd'hui entre Friedman et Keynes. On sait bien que nous avons besoin d'aller chercher des arguments dans différentes écoles économiques mais certainement pas non plus dans le fait de limiter la réflexion à un monétarisme étroit qui ne correspondrait pas à notre volonté de relance économique.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Merci, Monsieur le Président. Je remercie le ministre-président pour sa réponse. Je pense en tout cas que le propos est plus fin que celui que j'avais lu. Il est évidemment plus précis, mais le débat en commission permet aussi d'aller plus loin dans l'expression de la pensée.

Vous réaffirmez, et je vous en remercie, ce credo européen. Il est à mon avis indispensable. La lecture que je faisais de vos propos, et je ne suis pas le seul a l'avoir faite, était une lecture qui me semblait très réductrice de ce que l'Europe et qu'il y avait une partie d'oubli.

(Réaction de M. Demotte)

Bien sûr, et c'est pour cela que je me suis permis d'y revenir parce que je pense que lorsque l'on traite de l'Europe, on ne peut pas justement se permettre d'avoir une vision incorrecte du rôle réel de l'Europe. Je pense que le danger, par rapport à la réduction du propos, c'est que l'Europe se demande si elle a les pieds sur terre dans ce pays et dans cette région, en ce qui nous concerne. Alors que nous avons été l'un des créanciers les plus importants de la Wallonie et de son indispensable relèvement. Donc, je pense que vous avez pu corriger.

Vous persistez malgré tout sur l'élément de la relance. Il n'y a pas là de différence entre gauche et droite. Nous insistons également sur l'élément de la relance mais soyons de bon compte. Cette relance n'est possible que s'il y a des finances budgétaires assainies. Les mesures anticycliques, auxquelles je peux également participer intellectuellement parlant, ne sont possibles que si on a assaini les finances. Et c'est là le gros problème de ce que l'on vit aujourd'hui. J'apprécie lorsque vous remettez la Wallonie dans ce double enjeu : fédéral, européen, et puis là, on est entre les deux avec ces 10 ans qui sont une chape, non pas une chape de plomb, mais que nous ne pouvons pas ignorer.

Au plus vite nous aurons assaini nos finances, au mieux cette relance pourra se porter en termes d'avenir et pas seulement de manière pelliculaire.

Troisièmement, Monsieur le Président, et je m'arrêterai là, j'ai aussi des craintes par rapport aux fonds structurels parce qu'il y aura également des choix qui devront s'opérer sur le plan européen.

Reconnaissons que si, à certains moments, ces fonds structurels ont été utilisés — entre transfrontaliers, on se reconnaît ; on sait très bien ce qui a été utilisé sur le plan transfrontalier et la manière dont on a pu en bénéficier -, mais reconnaissons aussi qu'à d'autres moments, ces fonds structurels ont été utilisés de manière hasardeuse, avec non pas l'élément de devenir, d'avenir devant soi, la relance d'une machine économique, la transformation de marchés économiques, mais parfois avec des pierres et des cailloux qui, certes, sur le plan esthétique, peuvent avoir leur pesant, mais sur le plan de l'économie, ne sont pas ce que l'Europe attendait.

Je vous remercie pour l'explication qui a été la vôtre aujourd'hui, même s'il reste entre nous des divergences, ce qui est normal, sinon on serait sur le même banc. Je pense qu'il y a aussi un créneau que l'on peut partager ensemble, celui de l'Europe.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES PIÈTRES PERFORMANCES DE L'ÉTAT-PROVIDENCE EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les piètres performances de l'État-providence en Wallonie ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous avez sans aucun doute lu, dans le journal *Le Soir* du 13 janvier dernier, l'interview du Ministre-Président flamand, M. Peeters, qui base son raisonnement sur une étude extrêmement récente effectuée par des chercheurs et des économistes de l'ULg — une étude du mois de décembre réalisée par MM. Mathieu Lefèbvre, Sergio Perelman, Pierre Pestieau, à la fois des professeurs d'économie à l'ULg et pour M. Lefebvre, qui est un chercheur post-doctoral — pour dire que lorsqu'on compare les performances européennes — évidemment, il en vient à la réalité belgo-belge — sur le plan de la lutte contre les inégalités, le chômage et les risques de maladies, la Flandre caracole en tête — je caricature, mais c'est quasiment ce qu'il dit, tandis que la Wallonie se trouverait en queue de peloton avec des pays comme la Roumanie, la Bulgarie — ce qui n'est évidemment une critique à l'égard de ces pays, que les choses soient claires, mais ce sont les exemples cités.

(Réactions et rires dans l'assemblée)

Je vous lis les conclusions que tirent les chercheurs dans cette étude : « Dans l'ensemble de l'Union européenne des 27, la Belgique se classe 11e et 15e, selon les deux méthodes qui ont été utilisées, ce qui n'est guère glorieux, surtout par rapport à la réputation que pouvait avoir notre pays de pouvoir il y a deux décennies.

« Ce qui est intéressant », disent les chercheurs, « c'est de distinguer les deux principales régions belges. Il apparaît que la Wallonie est nettement moins bien classée que la Flandre. La Flandre apparaît avoir l'État-providence le plus performant alors que la Wallonie est classée parmi les derniers. De plus, alors que la Flandre semble améliorer sa situation, la Wallonie stagne. L'enseignement qu'il nous faut tirer est qu'il importe d'agir rapidement, quel que soit l'avenir institutionnel de notre région ».

Et vous voyez bien que ces chercheurs s'assimilent à leur région puisqu'ils en font un commentaire en disant : « Je ne suis pas très content de tirer cette conclusion, mais je suis bien obligé de le faire ».

Votre homologue, Monsieur le Ministre-Président, lui, va plus loin — c'est en cela aussi qu'il m'intéressait de vous poser cette question. Il affirme : « On a bien vu que la Flandre, avec des compétences régionales, s'en tire magnifiquement bien sur le plan social. Donnez-nous plus de compétences, on s'en sortira encore mieux ». Ce qu'il ne dit pas, mais c'est entre les lignes : « Vous donnez plus de compétences par contre à la Wallonie, ils pourront encore faire pire ». C'est encore possible.

Première question, Monsieur le Ministre-Président, pourquoi cela marche-t-il en Flandre et que cela ne marcherait pas en Wallonie ?

Deuxième question : avez-vous pris connaissance de ce rapport qui, il est vrai — je le dois à la vérité de le dire - à un certain moment, se plaint également de ne pas disposer suffisamment de référentiels. Il relève ainsi : Je prends les référentiels qui sont européens, mais c'est clair qu'on pourrait affiner le raisonnement si on avait d'autres référentiels ». On peut retomber sur votre débat statistique à ce moment-là. Mais quelle est votre lecture de ce rapport ? Comment l'interprétez-vous ? En tirez-vous — je suppose que non — les mêmes conclusions que M. Peeters ou bien avez-vous un regard qui pourrait peut-être être plus optimiste si c'est possible pour la Wallonie ?

Troisièmement, n'est-on pas, malgré tout, dans un certain constat d'échec par rapport à des politiques qui ont été menées en Wallonie dans les compétences qui ont été gérées ? Reconnaissez-vous cet aveu-là ? Comme tout gouvernement, il faut être positif dans la vie, tout est améliorable. On est quand même sur un nombre d'années qui permettent des comparaisons.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, si on peut se permettre la comparaison, comment corrigerez-vous le tir le plus vite possible ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, en voilà un débat. C'est effectivement d'abord difficile de porter une appréciation, quand on est soi-même engagé dans l'exercice du pouvoir, sur une étude qui porte un regard pour partie, subjectif et pour partie basé sur des éléments statistiques eux-mêmes soumis à la critique par ceux qui font la démarche. Je ne voudrais pas donner le sentiment d'apprécier une étude : pas comme M. Peeters, mon homologue flamand, qui en utilise les résultats à ses propres fins, ni moi, qui l'utiliserait dans une logique d'aïkido dans l'autre sens.

Je voudrais partir d'une autre démarche, si vous le permettez, revenir sur le fond et avoir ensuite une réflexion sur la forme à partir de là — avec la grande réserve que je viens d'indiquer.

Le premier élément qui me vient à l'esprit, et avant même d'entrer dans le contenu, c'est que si l'on tirait comme conclusion que l'État-providence flamand fonctionne mieux que l'État-providence wallon, ce serait déjà un paradoxe. Aujourd'hui, la plupart des compétences qui permettent la réalisation de ce qu'on appelle l'État-providence, ne sont pas d'essence régionale. Elles sont fédérales. Ce serait l'aveu, si l'on tirait la conclusion que la Flandre a un État-providence qui fonctionne mieux, que les structures nationales actuelles donnent davantage de satisfaction subjective aux Flamands qu'aux Wallons, ce que je ne peux pas imaginer.

J'en reviens maintenant sur le contenu.

D'abord, les auteurs ont effectivement voulu faire passer un certain nombre d'éléments sur base de ce qu'ils qualifient d'une mesure multi-dimensionnelle de la performance des États-providence de l'Union européenne.

Il y a une comparaison internationale des résultats et une déclinaison, au niveau belge, entre la Flandre et la Wallonie.

Cette mesure va reprendre les classements qui découlent de cinq indicateurs :

- le taux de pauvreté ;
- le taux d'inégalité ;
- le taux de chômage ;
- le taux de décrochage scolaire ;
- et l'espérance de vie à la naissance.

Sans entrer dans un débat sans fin sur la pertinence et les limites des indicateurs choisis, permettez-moi tout de même de vous faire part du fait que cette approche peut faire l'objet d'un certain nombre d'éléments de réflexion.

En effet, quand on se limite à quelques indicateurs, on peut débattre longuement du fondement des indicateurs retenus ou rejetés, selon les objectifs poursuivis, et la position favorable ou défavorable de telle région ou de tel pays qui en découlerait.

De plus, le choix et le nombre d'indicateurs dépendent bien souvent de la disponibilité — et c'était l'objet d'une des remarques des chercheurs — des données pour l'ensemble des pays examinés, plutôt que de leur pertinence et de leur capacité à apprécier l'effet des politiques publiques.

Ainsi, un indicateur tel que l'espérance de vie — prenons-en un des cinq — ne peut-il pas être influencé par le caractère industriel d'une région ou d'un pays ? En tant qu'ancien ministre de la santé, je me souviens des cartes épidémiologiques de la Belgique : il est clair que les bassins qui avaient l'industrie lourde étaient ceux qui offraient souvent, dans le même temps, les chiffres de mortalité et de morbidité les plus élevés. Était-ce là, le fait du hasard ? Poser la question, c'est évidemment y répondre.

Les auteurs de l'étude reconnaissent d'ailleurs ces limites, en précisant, je cite : « Des facteurs tels que le climat, les valeurs familiales, les habitudes de vie, jouent un rôle crucial et ne peuvent être correctement quantifiés ».

De plus, malgré le fait que l'étude se présente comme une approche multidimensionnelle, elle est loin de couvrir l'ensemble des dimensions pertinentes, de par son choix de se limiter à cinq indicateurs — ce que je disais tout à l'heure. Parce que, pour mieux gérer ses disparités internes, l'Europe a élaboré plusieurs batteries d'indicateurs répartis en portefeuilles : un portefeuille transversal de 14 indicateurs, accompagnés de 12 indicateurs de contexte, et trois portefeuilles thématiques — inclusion sociale, retraite, santé.

Ceci vous montre à quel point nous sommes déjà devant une vision qui a une portée plus limitée quand on parle de cinq indicateurs dans cette multiplicité.

Les méthodes utilisées pour classer les pays peuvent également être discutées. En effet, établir un classement sur base d'une simple moyenne arithmétique de cinq indicateurs, avec toutes les limites statistiques que cela comprend, et sans prise en compte des particularités de chaque pays, peut faire l'objet d'un questionnement.

De même, tirer des conclusions et les présenter comme une réalité, alors que suivant le classement établi sur base de la méthodologie A ou B de classement, des pays comme l'Italie ou l'Espagne, passent respectivement selon la méthode A des 18e et 22e places à la 1ère place, selon la méthodologie B, cela pose évidemment question.

Enfin, concernant la différence entre la Wallonie et la Flandre et leur positionnement dans le classement des pays européens, la question méthodologique se pose avec une acuité encore plus grande. Nous avons le nez dessus.

Comme je viens de le rappeler, comparer des régions sur base d'indicateurs choisis selon leur disponibilité, sans tenir compte des situations de départ, et donc, de leur évolution, est déjà un exercice très compliqué.

Que dire, en outre quand on en vient à classer des régions qui ne disposent pas forcément de l'ensemble des compétences politiques de pays entiers ? C'était ma réflexion initiale sur le *welfare*

state. C'est clair, la question comporte aussi un embryon de réponse.

Voilà donc les éléments de distanciation qu'appelle cette étude, puisque je me refuse à une critique sur un travail scientifique.

Indépendamment de cela, le constat de fond existe sur la situation toujours insatisfaisante de la Wallonie et sur la nécessité de tout faire pour assurer le succès de son redéploiement. Constat que nous partageons. Je pourrais même dire sans être offensant pour les auteurs de cette étude qu'on n'a pas attendu ces résultats pour mettre en œuvre une politique dans ce sens.

Vous savez comme moi que ces politiques n'impliquent pas toujours d'effets dans les espaces temps que nous souhaiterions à la dimension d'une mandature politique, surtout sur les indicateurs choisis.

Néanmoins, on peut se demander quel aurait été le classement si l'étude avait intégré d'autres indicateurs. Prenons à titre d'exemple, l'évolution nette d'emplois créés. Entre 2004 et 2009, la Wallonie a une hausse nette de 70512 unités, c'est-à-dire, une augmentation de 6,29%, comparable à celle enregistrée en Flandre (+ 6,22%). On est ici dans des mêmes ordres.

Autre exemple : le revenu net par habitant pour lequel la Wallonie est la région qui affiche la plus forte croissance entre 1999 et 2009 : + 48,7% contre 46,4% pour la Flandre et 45,6% pour la Belgique.

Tout cela pour vous dire que ce n'est pas en prenant des indicateurs qui peuvent effectivement servir des causes, que l'on doit tirer des conclusions ou juger de l'état de santé d'une région ou de l'efficacité des politiques mises en place. Il faut, je pense, un monitorage constant. Donc, tout apport est utile en ce compris ceux avec lesquels nous avons des démarches parfois méthodologiques différentes et donc des appréciations distinctes. Mais nous devons faire en sorte que la Wallonie tire à chaque fois profit des éléments apportés par la statistique, par l'analyse, pour s'améliorer.

J'ai eu l'occasion de vous dire comment j'entendais que les années à venir soient placées sous le signe d'une priorité encore renforcée des enjeux de la création de valeurs. Car effectivement, on ne pourra pas parler de meilleure santé au sens du *welfare state* si nous n'avons pas non plus une base de sustentation des États-providence qui s'élargit par la création de valeur sur les territoires. Pour cela des stratégies ont déjà été mises en œuvre. D'autres devront encore amplifier les résultats positifs obtenus et mettre la mire sur un certain nombre d'inflexions ou de réorientations qui sont encore nécessaires.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. Je ne m'associe pas à la lecture que fait M. Peeters d'une étude qui, nonobstant ce que l'on peut en penser, n'est pas des plus sympathiques à la lecture. Il faut reconnaître que, lorsqu'on la lit, on n'est pas forcément de bonne humeur et on ne considère pas que la Wallonie soit sur le meilleur des chemins. Je ne vais pas vous demander de vous faire hara-kiri. Je pense bien que M. Peeters aurait tendance à vous le demander, mais le débat doit exister entre nous.

Vous avez pris des précautions. Vous pourriez dire — mais vous ne le dites pas — que la nation belge, sur un certain nombre de compétences fédérales et qui ne sont pour la plupart des compétences ayant d'ailleurs été examinées comme régionales, sert mieux la Flandre que la Wallonie. Je ne tiens pas ce discours. Je pense par contre que la nation belge, dans un certain nombre de domaines, a mieux servi la Flandre que la Wallonie.

Ce sont toutes des raisons pour lesquelles je pense qu'il faut aller plus loin dans la gestion des compétences par la Wallonie. Peut-être ne pouvez-vous pas le dire, et je vois très bien où va en venir le débat. En tant que parlementaire, quand je vois cette étude, c'est une des constantes que je retire parce que s'il y a bien un point sur lequel je peux vous rejoindre à la lecture, c'est qu'on est en train de faire la critique d'une région pour des compétences non exercées par elle et que vous avez vous-même en partie exercées sur le plan fédéral. C'est peut-être le clin d'œil que je voulais faire.

En tout cas, ce que je ne remettrai pas en cause, c'est le constat, même s'il est vrai qu'il faut relativiser. Toute étude d'ailleurs a ses limites. Cinq critères, ce n'est pas 10, pas 15, ni 20. Mais ce qui fait mal dans ces cinq critères, c'est qu'on voit la distance qui nous sépare, alors que d'autres critères n'ont peut-être pas été utilisés en soi, ou plus en avant et c'est tant mieux. Je ne vais certainement pas ne pas me réjouir quand ça va, je suis plutôt triste quand cela ne va pas. J'ai bien compris que vous demandiez du temps. Ne faisons pas, à travers cette étude, la critique du passé. On aura encore bien souvent l'occasion de le faire. Je me dis simplement que même avec du temps, il faut courir derrière parce qu'on n'en a plus beaucoup. Vous savez comme moi qu'un certain nombre de ces compétences, encore aujourd'hui fédérales, seront demain régionales. Et là, il n'y aura non seulement plus d'excuses, mais le temps nous sera en outre compté.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU «PLAN ACTION INDUSTRIE » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le suivi de la mise en œuvre du «Plan Action Industrie»».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, vous vous souviendrez sûrement qu'en septembre 2010, on avait eu l'occasion, en séance plénière, d'avoir un large débat sur le «Plan Action Industrie» que vous aviez soumis à la presse trois à quatre jours auparavant. Vous souhaitiez alors particulièrement insister sur ce plan en expliquant, à juste titre, que de nombreux obstacles subsistaient notamment pour permettre aux entreprises de déployer leurs ailes sur le sol wallon qui faisaient encore face à de trop nombreuses lourdeurs administratives. Vous aviez évoqué quelques points sur lesquels l'action du gouvernement devait pouvoir être efficace et rapide: l'absence ou la longueur de certains délais, l'absence ou délai de rigueur dans certains cas, le suivi de dossiers, l'octroi de permis, le retard de paiement, l'efficacité générale de l'administration, la sécurité juridique du demandeur, le principe de confiance, et j'en passe.

Tous les groupes avaient pu saluer effectivement votre souhait de développer un plan d'action efficace en activant une série de leviers qui tous, petits ou grands, concouraient à l'atteinte d'un même objectif: faciliter la capacité pour nos entreprises et plus particulièrement les petites d'entre elles de se déployer.

Tout le monde disait:«Enfin !», puisque c'était l'une des premières réponses fortes — dans l'annonce en tout cas — du gouvernement à l'attention d'une thématique récurrente au niveau des problèmes, à savoir celle des délais de paiement eux-mêmes.

Seize mois se sont écoulés depuis ce premier débat et je vous avais promis à l'époque, de ne pas lâcher le morceau et de venir régulièrement aux nouvelles. Vous aviez d'ailleurs, lors d'une question intermédiaire que j'avais pu poser, annoncé la mise en œuvre de divers groupes de travail afin d'avancer «rapidement» — je reprends l'adverbe de votre bouche — sur cette problématique. Il était ainsi prévu une concertation avec l'Union wallonne des entreprises, la mise en place d'une série de tables rondes avec les différents secteurs concernés, l'instauration de trois *task forces* avec les différents acteurs.

Bref, il était question de pouvoir, avec vos collègues ministres, faire un tour de piste des différentes solutions que chacun, dans ses compétences, avait la possibilité d'apporter.

Vous aviez aussi souhaité donner un coup d'accélérateur et une priorité aux différents retards de paiement puisqu'on sait combien, sur le terrain, cela crée de grosses difficultés pour les PME.

Un troisième chantier devait, quant à lui et en partenariat avec le Conseil économique et social, s'atteler à la mise en œuvre de la simplification administrative, notamment en travaillant sur les délais et les demandes d'avis.

J'aurais simplement souhaité savoir, Monsieur le Ministre, où on en était avec ce «Plan Action Industrie». Où en sommes-nous par rapport aux différentes initiatives que vous aviez esquissées? Rassurez-moi, je n'ose croire que nous n'avons été que dans l'incantatoire. J'imagine que, depuis 16 mois il y a eu du concret qui a pu se dessiner, de manière à ce que, soit des mesures aient été impulsées, depuis quelque temps déjà, par l'exécutif à l'égard de son administration, soit qu'il faille s'attendre à avoir rapidement des textes soumis à notre assemblée qui permettront de concrétiser cette volonté de soutenir, de manière opportune et chacun s'accordera sur l'objectif - l'ensemble de notre tissu de PME et TPE. Nous savons bien, hélas, quelle est la proportion de ces PME dans l'économie wallonne — je dis «hélas» dans la mesure où on s'appuie sur ce seul réseau, à défaut de grandes entreprises. Il y a donc un paysage qui est peut-être un peu distinct du nord du pays, mais un besoin qui est par contre, criant de devoir rencontrer.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je vous remercie tout d'abord pour ce suivi et ce monitorage qui tient ses engagements. Je peux vous rassurer: effectivement, nous sommes très loin des décisions qui ne seraient suivies que de la proclamation de principes incantatoires. Je signale aussi à quel point il est important, pour que ce plan réussisse, que chacun des ministres s'implique, à commencer évidemment par celui qui a le budget dans ses compétences, sachant que s'imposent pour nous tous, des efforts et des contraintes sur les procédures et les délais.

En ce qui concerne le «Plan Action Industrie», il a été divisé, je le rappelle, en trois axes.

Le premier concerne les chantiers prioritaires pour les entreprises. En l'occurrence, nous l'avons

fait en identification avec l'Union Wallonne des Entreprises.

Comme vous le savez, à la fin de l'année 2010 et au début de l'année 2011, on a commencé par organiser des contacts réguliers — on parle de monitorage, ici, on l'a fait sous forme de rencontres régulières, de tables rondes, avec l'Union wallonne des entreprises — pour dire: «Là, on détecte un obstacle et, en même temps, cet obstacle a un effet sur la production de valeur; donc, on trouve une voie d'issue pour éviter l'obstacle».

Clairement, plusieurs actions en sont dégagées. Nous avons notamment une analyse *Standard Cost Model*, sur le permis d'environnement et qui permet, par rapport à certains dispositifs du CWATUPE et qui, dans la détection de ses freins, va nous autoriser, ce semestre, à déposer une représentation chiffrée des charges administratives et aussi des pistes de diminution.

Il en est ainsi aussi d'une amélioration des processus et des formulaires en matière de recherche. Vous savez que la recherche a fait l'objet de pas mal de commentaires dans cette commission. Nous avons là, effectivement, la mise en place d'un système de gestion unifiée et centralisée des projets de recherche pour aboutir d'ici début 2013. On constate donc également, dans les projets de recherche, des progrès.

Il y a encore la réalisation d'un interfaçage entre les départements DGO6 Recherche qui permet la traçabilité des dossiers de leur introduction jusqu'à la mise en paiement.

En matière de marchés publics, les principes de simplification administrative — visées dans la circulaire du 10 mai 2007 — sont rappelés aux pouvoirs locaux.

Notre deuxième chantier n'est pas moins important: il porte sur la question des délais de paiement.

Pour moi — je m'en suis déjà expliqué — c'est le chantier principal du plan. Je pense notamment pouvoir vous renvoyer, à ce sujet, aux échanges que nous avons eus, avec M. Borsus, tout récemment dans le cadre de l'analyse du 23e Cahier. Je ne serai pas plus long, vous rappelant simplement que pour ce qui concerne les factures, nous avons deux limites que nous avons voulu séparer: les moins de 5000 euros et celles qui sont au-delà. Aujourd'hui, nous avons déjà des progrès sur la première catégorie de factures — qui n'est pas insensible aux PME et aux TPE.

Le troisième chantier concerne la simplification administrative. Il s'agit d'abord d'une volonté de poursuivre le raccourcissement des procédures de traitement de dossiers, en travaillant sur des délais et des demandes d'avis. En octobre dernier, le Conseil Économique et Social de la Wallonie avait été invité à établir une liste précise des textes relatifs à l'industrie au sein desquels il pensait que nous pouvions faire des progrès.

Dans son avis, le conseil avait proposé de s'en référer au texte déjà mentionné dans le plan «Ensemble simplifions», au besoin en avançant les échéances à juin 2011. Concrètement, il s'agit des textes qui concernent les lois d'expansion économique, les procédures de paiement, le permis d'environnement, le permis d'urbanisme, les APE, mais aussi les pôles de compétitivité.

À leur propos, il convient de préciser que les lois d'expansion économique ont déjà fait l'objet d'une première analyse *Standard Cost Model*. Les charges administratives actuelles sur certaines primes ont ainsi été estimées à 792 euros en moyenne par dossier. La charge administrative pour un dossier de prime à l'investissement est inférieure à 1% du montant de la prime octroyée, ce qui est très limité.

Concernant les APE, l'analyse a mis en exergue 30 sources de simplification administrative qui permettraient de réduire de 33,61% les charges administratives.

La mise en œuvre de ces pistes est en cours dans le cadre de la réforme APE.

Concernant le principe de confiance, le gouvernement a approuvé, le 20 juillet dernier, une circulaire relative à sa mise en œuvre en Wallonie, avec une grille d'analyse qui permettra de déterminer s'il peut être implémenté. Deux personnes ont également été engagées pour suivre spécifiquement ce projet.

Dans le cadre du premier *screening* lancé en septembre, huit dispositifs concernent les entreprises qui ont été identifiés, dont les primes à l'investissement — dont je viens de parler -, les bourses de préactivité, les bourses innovation, mais aussi le permis d'environnement.

Ce *screening* est destiné à mesurer la faisabilité et l'opportunité de supprimer des pièces actuellement demandées ou encore de leur substituer une simple déclaration sur l'honneur — dans le cadre du principe de confiance. Les premiers résultats sont attendus dans le courant de ce semestre.

En ce qui concerne le suivi de la directive «services» — nous avons eu l'occasion tout à l'heure de parler de ce thème -, un groupe de travail a analysé, en octobre 2010, les propositions de la simplification administrative avancées par EASI-WAL, dans le cadre de cette directive «service».

Le commissariat a ensuite pris contact avec les administrations concernées pour voir quelles sont les pistes et la rédaction des textes qui permettent de les mettre en œuvre. Sur cette base, un projet d'arrêté a été rédigé. Il sera présenté au gouvernement en même temps que la note suivie du « Plan Action Industrie ».

J'en reviens au quatrième principe, qui est le fait de favoriser les échanges de données de « sources authentiques ». Cette mesure vise, en quelque sorte, à gagner du temps sur la gestion des flux d'informations vers les sources authentiques, parce que la charge administrative qui pèse sur tous les usagers est trop lourde.

Bien que les projets de mise en place des flux de données soient toujours de longue haleine, on peut cependant déjà dire aujourd'hui qu'il y a une évolution en la matière. Sont considérées comme des données prioritaires, les données issues de dispositifs identifiés comme particulièrement lourds par les usagers, ainsi que ceux qui ont été identifiés dans le « Plan Action Industrie ».

Le marché public « accompagnement des sources authentiques », lancé par le commissariat EASI-WAL, a renforcé de manière significative les processus relatifs aux ressources dédicacées et à la mise en place de ces flux et porte ses premiers fruits.

Ainsi, on a lancé, en 2011, l'accompagnement concret de plus de 20 services pour quelque 30 projets d'obtention de données ; plusieurs sont déjà finalisés.

Une étape préliminaire importante a donc été franchie puisque l'accès aux données ONSS pour les trois inspections économiques de la DGO6 vient également d'être obtenu.

Ces quelques exemples montrent donc que le « Plan Action Industrie » qui a mis un focus particulier sur certains besoins a permis de donner un coup d'accélérateur à de nombreux projets, de lancer une véritable dynamique à laquelle participent l'ensemble des acteurs, pas seulement d'ailleurs les forces de l'exécutif. C'est également un appel fait, Monsieur le Député, au parlement pour réfléchir à la mise en œuvre de dispositifs dans les conditions les plus simples possible.

Voilà ce qu'à ce stade, je voulais vous dire.

M. le Président. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour l'ensemble de vos précisions et le relevé exhaustif des différentes étapes qui ont pu être franchies.

Je dirai en clin d'œil qu'en ce qui concerne le mot d'introduction relatif à l'implication de tous les ministres au premier rang desquels le ministre du budget, je le prends pour ce que c'est certainement, c'est-à-dire une précision de nature technique et certainement pas politique.

Pour ce qui concerne le fond du dossier, je pense que toutes ces mesures sont utiles et en appellent bien d'autres, tant on sait que le chemin n'est pas encore fini. Mais elles relèvent toutes essentiellement de la politique d'aide à l'égard des PME.

Parlant du « Plan Action Industrie », et pour plus d'adéquation entre le *labelling* — comme on dit en bon wallon — et le contenu du dossier, peut-être serait-il utile que concomitamment à votre impulsion ou celle de votre collègue en charge de l'économie, on puisse avoir une politique industrielle à proprement parler — telle qu'on l'entend outre-Quiévrain — qui puisse être esquissée ?

On a un outil formidable — quelles qu'aient pu être les polémiques des derniers jours ou des dernières semaines — c'est notamment la SOGEPA, qui est bien utile pour la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle. On gagnerait à pouvoir connaître la vision ou la ligne tracée du gouvernement sur ces matières-là. En termes de grosses industries, quels sont les secteurs d'activité que l'on souhaite soutenir, développer, aider, et ceux dont on souhaite faire l'impasse, ou que sais-je ? Je pense qu'avoir une politique industrielle dans le sens français du terme, si je puis dire, concomitamment à la mise en œuvre de toutes ces améliorations de simplification administrative pourrait être un bon élément. Je vous invite à vous en faire l'écho auprès du Ministre Marcourt pour que la politique industrielle soit collective.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Une petite correction sur les pays qui ont mis la politique industrielle le mieux au frontispice.

Moi, je crois que c'est essentiellement l'Allemagne aujourd'hui qui défend cette coloration.

Quand vous parlez d'outre-Quiévrain, je regarderais donc plutôt l'outre-Aachen.

M. le Président. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je n'ai plus rien à dire.

(Rumeurs)

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA SUPPRESSION DE LA DÉDUCTIBILITÉ FISCALE DES CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES À PARTIR DE 2014 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la suppression de la déductibilité fiscale des crédits hypothécaires à partir de 2014».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, je me vois dans l'obligation de revenir vers vous, nonobstant un communiqué que vous aviez publié en compagnie du Ministre-Président bruxellois, M. Picqué. Ce communiqué fait suite à une déclaration du Secrétaire d'État aux Relations institutionnelles, M. Servais Verherstraeten, et qui précisait que la réduction fiscale serait supprimée au niveau fédéral à partir de 2014 en ajoutant et je pense que c'est cela qui a mis le feu tant pour les contrats en cours, que pour les nouveaux contrats.

Vous imaginez que ce genre de chose dans le milieu de la construction, compétence qui nous touche sur le plan wallon, fait l'effet d'une bombe atomique puisque l'effet direct est qu'on ne va pas investir si l'on sait que l'on va changer de système et qu'on ne bénéficiera plus de l'aide fiscale permettant l'avantage de la construction, des aménagements, et cætera.

Je le répète, vous avez sorti avec M. Picqué un communiqué de presse qui tentait d'être rassurant. Mais, et c'est un peu cela la marque de fabrique du Gouvernement wallon pour l'instant, M. Nollet s'en est mêlé aussi et puis — comme il y a toujours quelque chose à dire — M. Antoine également. M. Nollet, dont la déclaration n'était déjà pas en soi rassurante disait «qu'on peut imaginer un croisement entre des mesures de déduction fiscale et un soutien renforcé aux performances énergétiques des bâtiments». Cela fait penser que soit il y a une manne céleste budgétaire qu'on ne connaît pas, soit il n'étudie pas le même budget que les autres. C'était déjà en soi très surprenant.

En commission, je vous avoue, il a fait plus fort. Vous relirez le compte rendu de la Commission du logement parce que là, il a tout benoîtement avoué qu'il ne connaissait pas les chiffres. Il n'avait aucun chiffre pour l'instant. Et face au vide sidéral des chiffres, il ne peut faire que de la poésie. Mais quand on fait de la poésie avec ces matières-là, ce n'est pas très romantique.

M. Antoine, qui lui se sentait un peu à l'écart de ne pas participer au dossier, a fait aussi une déclaration. C'est un communiqué de presse que je vous invite à lire, et dans lequel il dit: «Le système existant de déductibilité doit être sécurisé.» Cela veut dire qu'il n'est pas sécurisé pour l'instant et qu'il y a un problème.

Imagine-t-on ce que doivent penser ceux qui aujourd'hui bossent dans la construction, ceux qui veulent financer leur maison, ceux qui veulent encore croire à l'investissement? Cela doit être le flou le plus total! Je me suis dit qu'il n'y a pas d'autre moyen que de venir voir le «Bon Dieu» plutôt que ses saints. À mon avis, il ne dira pas «une fois de plus». Je reviens donc vers vous avec deux ou trois questions.

Premièrement, que cela représente-t-il en termes de chiffres pour la Wallonie? Je voudrais avoir la précision de votre part sur les chiffres de la centrale des crédits aux particuliers, dont le montant vaut pour l'ensemble du pays. Fin décembre 2011, on était à 2689000 prêts hypothécaires. Par rapport à l'année précédente, cela représentait une augmentation de 7,5%. Ce n'est pas rien. Cela veut dire que le secteur était porteur. La déductibilité fiscale, toujours sur le plan fédéral, représente une charge budgétaire d'1,676 millard pour l'État fédéral. Que signifient ces deux chiffres une fois traduits à l'antenne wallonne? Si vous pouviez en même temps les donner au ministre du logement, peut-être qu'il pourra commencer à faire son travail sur le dossier.

Deuxièmement, face à l'émoi soulevé par ce dossier, comment pouvez-vous aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président, donner des garanties à la fois que le système continuera et qu'il sera pérennisé? Je rappelle que du côté de M. Antoine, on parle de le sécuriser. Comment pouvez-vous sécuriser votre Ministre du Budget, M. Antoine, qui semble ne pas l'être dans le dossier?

Troisièmement, et depuis ces quelques jours qui nous séparent de la sortie de M. Verherstraeten, un comité de concertation entre le Fédéral et les régions s'est-il réuni? Qu'est-ce qui a été dit? Comment, aujourd'hui, a-t-on pu à la fois assainir des mentalités, des propos des uns et des autres? Comment peut-on sérieusement et objectivement travailler?

Je pense que ce sont des éléments dont le secteur a besoin pour pouvoir se dire qu'au contraire de «rien n'a changé, tout va continuer», que simplement il faut conseiller un certain nombre de personnes soit de ne pas prendre la parole, soit d'éviter qu'elles ne la prennent de manière contradictoire. C'est un conseil que je vous donne par rapport aux deux ministres qui sont les vôtres et que j'ai cité. Je sais qu'ils ne m'écouteront pas, mais

que vous, ils vous écouteront un peu mieux. Du reste, c'est peut-être l'espoir qui est le mien.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – D'abord, dire que le contexte dans lequel cette question s'est posée était effectivement troublant.

Entendre le porteur d'un dossier sur le plan fédéral annoncer la fin d'un système de sorte à laisser imaginer aux citoyens titulaires d'un emprunt hypothécaire déductible fiscalement que celui-ci, en 2014, viendrait à toucher à sa fin, a créé quelques émois. De la même manière, pour ceux qui s'engageaient à entrer dans la même voie et pour lesquels les économies que constituent tantôt les déductions fiscales, tantôt les réductions fiscales — puisque vous savez que le Fédéral change son système sur l'année 2012 — ceux-là s'interrogent. Ils se disent que cette économie ne venant pas, cette réduction, cette diminution d'impôt ne leur profitant pas, ils hésiteront ou ne feront pas un investissement.

Par rapport au secteur du logement et plus largement de la construction, qui est pour nous essentiel, c'était une manière de communiquer qui pouvait mener à une réelle catastrophe.

C'est la raison pour laquelle j'ai réagi immédiatement avec M. Picqué et j'en reste exactement aux mots utilisés dans ce communiqué. Nous avons dit que l'accès à la propriété est une priorité pour les gouvernements régionaux, que nous entendons maintenir un système d'incitants forts pour encourager l'acquisition de son habitation et rassurer sur ce point Wallons et Bruxellois qui ont l'intention aussi de contracter un emprunt.

En d'autres termes il faut avoir en tête qu'en 2014 cette compétence nous sera transférée, qu'elle se poursuivra selon des formes identiques et emprunteront deux éléments de balises essentiels : d'une part, ceux qui veulent entrer dedans trouveront un chemin pour pouvoir encore bénéficier de ce système de réductions ou de diminutions fiscales, et d'autre part, ceux qui sont titulaires d'un contrat ne seront pas demain dans une situation où l'on mettrait à plat leurs droits.

Tout le reste, Monsieur le Député, n'est que spéculation. Ce n'est pas interdit d'en faire. Mais la réalité est que nous n'avons pas à ce jour de chiffres précis sur lesquels nous sommes d'accord. Le Fédéral et nous n'avons pas encore défini l'assise du transfert de compétence et des masses financières pour 2014. J'ai entendu les chiffres et les pourcentages que vous avez cités quant à la ventilation pour les régions. Je les avais cités aussi en plénière. Vous vous y référerez. Il n'empêche que ces chiffres et pourcentages ne sont pas validés pour l'instant et tant que ce n'est pas le cas, je préfère dire que cela ne doit pas nous guider dans notre choix aujourd'hui.

Deuxième chose. Allons-nous le faire ? Bien sûr, c'est une obligation. Comment imaginer que demain, des questions autres que celles des chiffres, telles que celles des transferts des personnels, pourraient être réglées sans prendre langue avec le Fédéral ? Nous l'avons déjà fait une première fois, puisque vous savez que les ministres-présidents ont rencontré le Premier ministre pour traiter de la mise en œuvre de ces transferts sous l'angle de la technicité des groupes de travail. N'empêche qu'il existe des questions subsidiaires qui apparaissent aujourd'hui comme relativement secondaires dans la réflexion, en dehors des masses, comme les bâtiments dans lesquels nous allons accueillir les services, la quantité d'hommes et de femmes qui vont accepter le transfèrement du Fédéral aux régions — car on a vu dans d'autres cas de transferts d'administration fiscale que parfois, dans le cadre de la mobilité, des fonctionnaires, à choix égal, préféraient se maintenir toujours dans une activité du registre fiscal, mais dans une autre branche au fédéral à Bruxelles, plutôt que de se déplacer ailleurs.

Toutes ces questions seront discutées très prochainement. On imagine qu'au Fédéral, l'argument sera de voir exactement qui travaillait jusqu'à présent dans les services, avec une tentation qui sera celle de circonscrire le plus possible le personnel dédié à cette tâche, et remarquez comme je pèse mes mots. Et de notre côté, nous aurons le souci équitable de voir, l'ensemble des personnes qui travaillaient dans ces services, transférées.

Voilà le débat auquel on se prépare. Maintenant, le débat évoluera-t-il vers une option A, B ou C ? Le système s'appuiera-t-il sur une masse financière X, Y ou Z ? Je me connais un certain nombre de talents. Il y en a un que je ne me connais absolument pas, c'est la capacité à la prédiction sur des matières aussi complexes et qui n'ont pas encore fait l'objet de discussion.

Mais j'en reviens sur le contenu. Il y a eu des contacts qui vont se poursuivre. Ce qui ne rend pas service à l'économie dans le contexte actuel, c'est ce qui a été posé comme geste par M. Servais Verherstraeten. C'est lancer une information incomplète en sorte que le trouble puisse suscité dans la population et en ces temps économiques un certain désarroi.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Merci Monsieur le Président. Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. On peut être d'accord sur le fait que celui qui a dégoupillé la grenade est du CD&V, là-

dessus personne ne peut faire autrement que d'identifier M. Servais Verherstraeten.

Mais ce sont bien deux de vos ministres qui ont amplifié les dégâts collatéraux ! Et ce, par des déclarations nettement moins précises et prudentes que la vôtre et celle de M. Picqué. C'est cela qui a fait un effet boule de neige si bien qu'aujourd'hui on ne se comprend plus dans ce dossier. Et je pense que c'est spéculateur. Ce sont ces deux-là qui ont finalement joué aux spéculateurs ! En anglais on dit « *Shut up* », et en bon wallon « *Tèchtu* ». Une fois pour toutes, dites-leur de s'occuper de ce qui les regarde et pas d'aller là où ils ne doivent pas aller !

Enfin, je ne suis pas rassuré par votre réponse, même si elle est objective, et cela je le reconnais. En effet, on n' a pas de chiffres aujourd'hui. On ne sait pas sur quelle distance ni sur quels montants on va travailler. Ce que l'on sait par contre, c'est que la lecture des choses n'est pas la même du côté flamand et du côté wallon. À entendre M. Peeters, il voit déjà tout le gâteau chez lui en se disant que la grosse partie c'est la Flandre. Bien sûr on va se défendre !

Nous n'avons donc ni chiffres ni proportions, mais l'on se voit et l'on se rencontre. Je pense que ce dossier doit devenir une priorité si l'on veut rassurer le secteur.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE STATUT ADMINISTRATIF ET PÉCUNIAIRE DU PERSONNEL DE LA CARRIÈRE EXTÉRIEURE DE WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL (WBI) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International (WBI) ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le gouvernement a pris connaissance ce jeudi du projet d'arrêté fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International. Ce texte a fait l'objet de récentes discussions en Comité de secteur XVI les 27 janvier et 1er février dernier.

Deux éléments m'interpellent particulièrement. Nous avons déjà eu l'occasion de nous entretenir sur le premier d'entre eux qui concerne l'assimilation des agents contractuels déjà engagés à du personnel de la carrière extérieure alors que certains d'entre eux n'ont pas présenté le concours diplomatique.

Cette assimilation leur permettra malgré tout de participer au prochain mouvement diplomatique prévu pour septembre. Permettez-moi, Monsieur le Ministre-Président, d'exprimer une fois de plus ma perplexité dans la gestion de cet organisme d'intérêt public au statut particulier certes, mais soumis malgré tout à un minimum de règles en matière de fonction publique. En ce qui me concerne, je pense qu'il y a là une inégalité de traitement entre agents qui risque d'être querellée et à propos de laquelle ces querelles risquent d'être accueillies par des juridictions administratives. Je rappelle que le cadre actuel de WBI comprend 80 agents statutaires pour 137 contractuels, cette disposition est pour le moins inquiétante. Je pense que les organisations syndicales se sont, pour une partie d'entre elles, exprimées sur le sujet ? Je souhaitais vous demander d'actualiser mon information à ce niveau, et eu égard aux récentes réunions de négociations avec les partenaires syndicaux tenues à la fin janvier et au tout début de ce mois de février.

Ma seconde inquiétude, relevée par la presse il y a un certain temps, concerne la liberté laissée au gouvernement de désigner une personne n'appartenant pas à la carrière extérieure comme haut représentant de WBI à l'étranger en raison, comme le stipule l'article 8 du projet d'arrêté qui fait polémique « de circonstances spécifiques et liées à une situation politique et/ou géopolitique ou en raison de circonstances particulières liées au poste ou encore en raison de l'importance stratégique du poste liée à la politique gouvernementale ».

Monsieur le Ministre-Président, je voudrais vous demander un petit exercice pratique. Dès l'instant où vous portez un texte et un arrêté, pourriez-vous, si le texte était adopté dans sa version telle que je viens de la citer, me décrire aujourd'hui, eu égard à votre connaissance de la situation politique géopolitique et des préoccupations particulières du gouvernement, quels sont les pays qui pourraient aujourd'hui, répondre à la définition de l'article 8. Ou à l'inverse, quels sont les pays où vous estimez qu'il n'y a pas de circonstance spécifique, pas de situation politique ou géopolitique particulière et qui ne sont pas importants stratégiquement pour le gouvernement ? C'est donc un exercice relativement simple : vous proposez un arrêté avec des circonstances exceptionnelles — moi, elles m'apparaissent tellement larges qu'elles peuvent s'appliquer suivant la modeste connaissance que je peux avoir du monde à pas mal d'endroits. J"imagine que vous avez fait l'exercice. Pourriez-vous donc me dire où cet article pourrait aujourd'hui s'appliquer ou à l'inverse, il ne pourrait pas s'appliquer ? Qu'est-ce qui n'est donc pas stratégique pour le Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne et où néanmoins, vous décideriez d'envoyer un haut

représentant ? Où n'y a-t-il pas de situation politique particulière dans le monde aujourd'hui ? Où n'y a-t-il pas de circonstances spécifiques ou géopolitiques ?

Par ailleurs, je souhaiterais également que vous puissiez m'éclairer quant à ce choix. On sait qu'on évolue dans un contexte économique extrêmement difficile. Je pense que le contexte de l'ajustement budgétaire dans lequel vous allez devoir travailler est plus inquiétant que ce que le ministre du budget évoquait il y a quelques jours et qu'on va dépasser les 200 millions d'euros à trouver d'ici 15 jours ou 3 semaines. On sera même, à mon avis, significativement au-delà, si j'en crois notamment les traductions en termes budgétaires, des prévisions en termes de normes de croissance, en ce qui concerne aussi les entités fédérées.

Puis-je donc vous demander si, dans ce contexte extrêmement difficile, de nouveaux efforts vont être sollicités de nos concitoyens et si l'on s'inscrit ici dans une priorité importante ? Y a-t-il des régimes d'exception à prévoir dans un contexte aussi difficile pour nos concitoyens ?

Par ailleurs, comment s'exercerait cette désignation de hauts représentants ? Y a-t-il une procédure objectivée ? Y a-t-il un jury international qui va sélectionner les personnes concernées ? Comment s'exercera, le cas échéant, la comparaison des titres et mérites de ces nouveaux « ambassadeurs » ? Bref, comment allez-vous apporter la garantie d'une objectivation absolue de ces désignations ? Le Conseil d'État s'est-il déjà exprimé concernant ces dispositions ? Ici aussi, les organisations syndicales — vous me savez très attentif à la concertation sociale avec les organisations syndicales notamment en ce qui concerne la fonction publique — se sont-elles exprimées en la matière ? Pourquoi et quand cet arrêté va-t-il entrer en vigueur ? À quel moment et pourquoi cette échéance est-elle retenue ?

Enfin, de manière plus générale, pouvez-vous nous préciser le nombre de postes diplomatiques de WBI à l'étranger ? Y en a-t-il en Belgique ? Par ailleurs, quels sont les coûts qu'entraînent ces représentations diplomatiques de WBI, globalement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion de débattre, avec vous, de ce sujet, la semaine dernière, par presse interposée. Je reprendrai donc les principaux éléments de la position que j'y ai exprimée.

Vous m'interrogez, tout d'abord, sur l'assimilation des agents contractuels déjà engagés à du personnel de la carrière extérieure, alors que certains d'entre eux n'ont pas présenté le concours diplomatique.

Comme l'arrêté fixe le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de WBI, il est nécessaire de préciser qui fait partie du personnel de ladite carrière.

C'est la raison pour laquelle l'article 2 du projet d'arrêté adopté ce 2 février précise à qui la qualité — et non le statut — de membre du personnel de la carrière extérieure est reconnue.

En l'occurrence :

- à tout membre du personnel qui est occupé à titre définitif au sein de ladite carrière ;
- aux personnes désignées en application de l'article 8 de l'arrêté ;
- aux membres contractuels engagés avant l'entrée en vigueur de l'arrêté et occupés au sein de cette carrière.

Comme je l'ai déjà indiqué à de nombreuses reprises, l'avenir de la carrière extérieure de WBI appartiendra aux personnes qui auront réussi un concours organisé par le SELOR.

Or, le principe de la primauté de l'emploi statutaire est une des revendications principales des organisations syndicales, sur lequel le gouvernement a pris des engagements formels dans sa Déclaration de politique communautaire

Les deux dérogations à ce principe fondamental sont restrictives. Elles visent les hauts représentants — quatre au maximum — qui seront engagés dans le cadre d'une relation contractuelle à laquelle il sera mis fin au plus tard avant le mouvement diplomatique suivant, et le personnel contractuel faisant actuellement partie de la carrière extérieure, qui pourra occuper un emploi de la carrière extérieure jusqu'à l'âge de 65 ans. Il s'agit donc ici d'un cadre en extinction.

Au niveau des organisations syndicales, seul le SLFP a émis une objection concernant l'article 2, au nom des éléments qui figurent dans votre question.

Vous m'interrogez, ensuite, sur la fonction de haut représentant de WBI à l'étranger.

Une fois encore, oui, le gouvernement a décidé de créer une fonction spécifique — la fonction de « haut représentant » — et de se laisser la possibilité de choisir et de désigner, seul, un nombre limité de maximum quatre hauts représentants.

Cela en raison de circonstances spécifiques et liées à une situation politique et/ou géopolitique, ou en raison de circonstances particulières liées au poste ou encore, en raison de l'importance stratégique du poste liée à la politique gouvernementale.

J'ajoute que la disposition de l'arrêté est calquée sur une disposition qui existe au Fédéral depuis 1999 : l'article 18, alinéa 2 de l'arrêté royal du 3 juin 1999 portant règlement organique du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération internationale. Article qui autorise le Roi à désigner des personnes qui n'appartiennent pas à la carrière du service extérieur comme ambassadeur ou envoyé extraordinaire ou chargées, en toute autre qualité, d'une mission spéciale à l'étranger.

L'insécurité juridique est donc levée dès lors que l'autorité fédérale a elle-même ouvert la voie à une possibilité de déroger aux principes généraux de la fonction publique.

En outre, croyez-vous que le gouvernement n'est pas en mesure de sélectionner et désigner des hauts représentants en matière de relations internationales alors que le Gouvernement wallon est, par exemple, déjà habilité à nommer de manière discrétionnaire les gouverneurs des provinces wallonnes qui, rappelons-le, ont le rôle de commissaire du gouvernement ?

La seule volonté du gouvernement est de pouvoir envoyer, dans des cas bien spécifiques, la bonne personne au bon endroit.

Ces hauts représentants auront une fonction spécifique, c'est la raison pour laquelle les conditions de leur désignation sont également exceptionnelles. À savoir que les gouvernements soumettent à l'avis du Comité de direction de WBI, préalablement à la désignation, la liste des postes retenus pour une mission spéciale ainsi que les circonstances justifiant ces choix ; les hauts représentants seront engagés sous contrat de travail ; dans les six mois qui suivent leur désignation, les hauts représentants présentent, avec le ministre en charge des Relations internationales et l'administrateur général de WBI, leur vision et leur lettre de mission devant le Parlement wallon et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce cadre, leur statut pécuniaire et administratif sera identique à celui prévu par le projet d'arrêté pour les délégués WBI, à savoir les échelles de traitement et les indemnités et allocations diverses.

À l'issue de la négociation syndicale, une organisation syndicale a marqué son accord sur le projet d'arrêté et les deux autres ont marqué leur désaccord.

Les trois organisations marquent cependant leur opposition à l'article 8 et ce, malgré les aménagements apportés au cours de la négociation.

Vous souhaitez enfin un exemple d'application de cet article 8.

À l'instar de ce que le gouvernement prévoit avec son projet d'optimalisation du réseau de diplomates, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles veulent adapter et consolider la couverture géographique de leur réseau et améliorer son efficience.

Comme le Conseil des ministres m'en a chargé en juillet dernier, je soumettrai, dans les prochaines semaines, à l'approbation des gouvernements, un projet de redéploiement de notre réseau à l'étranger.

La création de postes de hauts représentants pourrait notamment répondre à des besoins spécifiques liés aux révolutions citoyennes, à la problématique des migrations, à d'autres nécessités liées aux droits fondamentaux ou encore à une volonté de renforcement ciblée de notre coopération.

Vous comprendrez, cependant, que je réserve la primeur de ce débat aux gouvernements.

Vous m'interrogez enfin sur l'entrée en vigueur de l'arrêté et sur la situation actuelle de la carrière extérieure.

L'année 2012 verra s'achever le présent mouvement diplomatique, dont les affectations remontent à 2008.

Compte tenu des différentes étapes nécessaires pour procéder au prochain mouvement et la nécessité d'aboutir d'ici aux congés scolaires ainsi que pour permettre aux familles de se déplacer vers leur prochaine affectation à un moment plus propice, il est nécessaire d'entamer la préparation du mouvement dès à présent.

Pour ce faire, l'adoption du cadre réglementaire définitif était nécessaire. Actuellement, WBI dispose d'un réseau à l'étranger composé de 16 délégations, de sept antennes ou encore de bureaux locaux. WBI compte, dans ce cadre, 14 délégués, cinq conseillers — soit 19 diplomates — et sept antennes locales. Par ailleurs, cinq membres de cette carrière sont actuellement occupés à l'administration centrale de WBI à Bruxelles.

(Réaction de M. Borsus)

Les délégations occupent également 97 personnes, engagées au niveau local.

Vous me posiez la question de savoir combien cela coûtait. Le budget total affecté à ces délégations est de 11,6 millions d'euros destinés à couvrir les frais de fonctionnement, le salaire des diplomates et les moyens nécessaires pour payer le personnel local.

Vous me posiez également la question de savoir si nous avions déjà prévu des moyens pour ce qui concerne le prochain mouvement diplomatique. Tous ont effectivement été prévus dans le cadre du budget 2012, qui a été approuvé par notre parlement.

Voilà qui, je l'espère, vous apporte les éclaircissements que vous me demandiez.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les différents éléments de réponse. Brièvement, par rapport aux contractuels, je trouve que ce costume qui permet aux contractuels de bénéficier d'un statut particulier, transitoire, jusqu'à la fin de leur carrière, et cætera, est étonnant et, à mon avis, extrêmement bancal juridiquement.

Par ailleurs, je suis vraiment très critique par rapport à la désignation de ces hauts représentants. On voit bien qu'il s'agit d'une décision discrétionnaire du gouvernement. Pourquoi y aura-t-il, à l'avenir, différentes catégories de représentants de l'espace Wallonie-Bruxelles et de la région, à l'extérieur ?

En outre, la définition établie ici est tellement vague, tellement large, que vous n'avez pas répondu à ma question — qui était pourtant simple — qui est de dire : « Pouvez-vous me dire aujourd'hui les pays qui, aujourd'hui, ne rentrent pas dans cette définition ainsi que quelques pays parmi ceux qui y rentrent ? ».

Je comprends bien que les pays du Maghreb pourraient répondre à cette situation, mais je rappelle qu'à ma connaissance, on a déjà une délégation là-bas. On va avoir un haut représentant et puis, des pays où il y a des migrations importantes. Là, ce sera un haut représentant et puis, quelques semaines après sa désignation, la personne choisie va devoir présenter son projet. Que tout cela est compliqué, que tout cela est injustifiable. Pourquoi ne pas avoir établi un système clair ? Pourquoi pas une sélection ? Varsovie sera-t-elle, demain, moins importante que telle ou telle autre capitale ? Et puis, dés l'instant où la situation géopolitique ou locale change, dans un sens ou dans l'autre, va-t-on déplacer le haut représentant après trois ou six mois ?

Sincèrement, je veux bien faire confiance au gouvernement, mais convenez avec moi que le passé ne plaide guère en votre faveur en l'espèce. Vraiment, alors que de plus en plus de gens semblent accorder une oreille attentive à cette volonté de rupture, de changement de gouvernance, de dépolitisation — j'ai lu M. Magnette ce week-end, j'ai lu un certain nombre de gens qui ont un rôle de premier plan dans l'espace politique belge et francophone -, dés l'instant où il faut choisir quelque chose, rien à faire, les habitudes sont les plus fortes. C'est justement ce que je vous demande : le concept de ces quatre hauts représentants n'apporte strictement rien à la représentation internationale.

Au contraire, on délivre un message négatif : le gouvernement va choisir quatre personnes, dans des contextes flous ; deux des trois organisations syndicales y sont sévèrement opposées ; vous dites que cela doit être réglé en 2012, mais vous allez vous prendre un recours évidemment. Il y a déjà eu des recours dans la représentation extérieure dans le passé. Vous n'avez pas tiré les leçons du passé et je trouve que vous commettez personnellement, comme ministre-président, une lourde erreur en la matière. Ceci n'est malheureusement que l'épisode d'un feuilleton qui va à nouveau rebondir et ternir l'image de notre région et de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Je le déplore très vivement.

M. le Président. – Monsieur le Ministre-Président, vous souhaitez réagir.

(Réaction de M. Borsus)

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous avez de nombreuses qualités, Monsieur Borsus, dont une qui est de bien tendre des pièges pour me rendre à la fois flatteur par rapport à certains pays et désobligeant par rapport à d'autres. Mais je ne tomberai pas dans ce piège.

M. Borsus (MR). – Où envisagez-vous d'envoyer quatre représentants ? Pourquoi pas deux ou sept ou onze ou trois ? Quels sont les pays où il n'y a pas de ces circonstances particulières ? Je ne vous demande même pas de réserver les noms, juste les pays.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. Je vous propose de faire un petit exercice rétroactif. Lorsqu'il a fallu des hommes qui avaient la bonne connaissance des lettres et de la belle langue du français, on a désigné des gens qui avaient effectivement ces qualités — je pense au Sénégal-. Était-ce plus transparent à l'époque ? Était-ce une manière plus élégante de procéder à des désignations ?

Je trouve que le propos est injuste.

M. Borsus (MR). – Le reproche que vous m'adressez, c'est que ce n'était pas non plus transparent voici dix ans.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le propos est injuste parce que nous sommes maintenant dans une logique de désignation de personnes contractuelles qui sont clairement identifiées et limitées par le nombre. Le gouvernement assume pleinement et s'aligne sur le mode de fonctionnement qu'a ouvert le Gouvernement fédéral.

M. le Président. – Voulez-vous répliquer, Monsieur Borsus ?

M. Borsus (MR). – Le ministre-président peut-il simplement m'indiquer quelques pays où ce serait, à son estime, un haut représentant et l'un ou l'autre pays où, en aucun cas — j'ai la liste ici sous les yeux - ce ne sera une hypothèse de travail pour lui.

J'imagine que lorsque vous avez défini l'article 8, vous avez quand même bien dû vous demander comment cela allait s'appliquer.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une information que je réserve évidemment au gouvernement. Mais dans les éléments que j'ai donnés à connaître tout à l'heure, j'ai donné des indications que l'homme intelligent que vous êtes a pu interpréter.

M. Borsus (MR). – C'est vraiment une erreur, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. – C'étaient les derniers mots de M. Borsus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 05 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. Jean-Claude Maene, Président

M. Maxime Prévot, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
DGO	Direction générale opérationnelle
EASI-WAL	E-Administration et simplification
ONSS	Office national de la sécurité sociale
PME	Initiative communautaire concernant l'adaptation des Petites et Moyennes Entreprises au Marché Unique (1994-1999)
PME	Petites et moyennes entreprises
PME	Production maximale équilibrée
SELOR	Secrétariat permanent de Recrutement de l'État (Sélectionner — Orienter)
SELOR	Sélection et orientation — Secrétariat permanent de recrutement de l'État
SLFP	Syndicat libre de la Fonction publique
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs) *
ULg	Université de Liège
WBI	Wallonie-Bruxelles International